

STAC-V-ACCELERATOR-1

1. Identification produit et société

1.1. Identification de la substance

- Nom du produit : **STAC-V-ACCELERATOR-1**
- Identité chimique : 2-Éthylhexanoate de cobalt(II), 6 % Co, dans TXIB.

1.2. Fournisseur

STAC une division de GuiDon sa
Slameuterstraat 1 b
B-2580 Putte
Belgique
☎: +32 15 253810

1.3. N° Téléphone d'urgence

Centre Antipoisons Belgique ☎: +32 70 245245

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ses amendements.

2.1. Mention d'avertissement

- Danger.

2.2. Codes d'hasard (phrases-H)



SGH07 – Danger

- Irrit. peau 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Sens. peau 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.



SGH08 – Danger pour la santé

- Asp. tox. 1 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoire.



SGH09 – Danger pour l'environnement

- Aqua. chron. 2 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.3. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P260 : Ne pas respirer les fumées, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P331 : Ne PAS faire vomir.
- P391 : Recueillir le produit répandu.
- P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

2.4. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

- 2-Éthylhexanoate de cobalt(II), 6 % Co, dans TXIB.

2.5. Identification particulière de certaines préparations

- Pas connue.

2.6. Autres dangers

- Pas connue.

2.7. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

3. Information sur les composants

Substance : 2-Éthylhexanoate de cobalt(II), 6 % Co, dans TXIB.

Nom chimique	N° CAS	N° UE	% ⁽¹⁾
2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	229-934-9	30-40 %
Cobalt(II)-2-éthylhexanoate	136-52-7	205-250-6	30-40 %
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	20-25 %

(1): Concentration en pourcentage du poids.

Règlement UE 1272/2008 (SGH)	Symboles d'Hasard	Codes d'Hasard (phrases-H)
2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	aucun	aucun
Cobalt(II)-2-éthylhexanoate		Irrit. peau 2, H315 Sens. peau 1, H317
		Aqua. chron. 2, H411
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		Asp. tox. 1, H304

STAC-V-ACCELERATOR-1

4. Premiers secours

4.1. Général

- Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Inhalation

- En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Maintenir la victime au repos en position demi-assise, desserrer les vêtements captivants.
- En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.3. Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau (seulement quand la personne est consciente).
- Ne jamais donner quelque chose par la bouche d'une personne inconsciente ou secouant.
- Quand la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau.
- Ne PAS faire vomir sauf dirigée de le faire par le personnel médical.
- En cas de vomissement, le patient doit se situer sur son côté gauche pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.4. Contact de la peau

- Laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et du savon.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Consulter un médecin si des symptômes se développent.

4.5. Contact des yeux

- Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Si facile à faire, lentilles de contact devrait être retiré au cours du rinçage, par un personnel qualifié.
- Consulter un médecin immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Mousse polyvalent.
- Poudre BC.
- Dioxyde de carbone.
- Sable et de la terre.
- Eau pulvérisée.

5.2. Moyens d'extinction non appropriés

- Halons .

5.3. Danger d'exposition spécial

- En cas d'incendie ou d'explosion, éviter l'inhalation de fumée.

5.4. Produits de (dé)composition dangereux

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des hydrocarbures.

5.5. Protection des intervenants

- Porter du vêtement et des gants de protection.
- Utiliser respirateur homologué.

5.6. Information complémentaire

- Évacuer toutes personnes non-essentiels.
- Traiter comme un feu d'hydrocarbures.
- Refroidir les conteneurs fermer avec de l'eau.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Après un incendie, aérer complètement l'endroit et nettoyer avec l'eau et du savon.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précaution individuelles

- Ne pas respirer les fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter le contact avec les yeux, et porter des vêtements protecteurs pour éviter le contact avec la peau.

Voir aussi 8.3.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Stop fuite si possible.
- Recueillir autant que possible dans un container propre pour disposition.
- Absorber le produit répandu avec un matériau inerte (p.e. du sable, de la terre ou de la vermiculite) et ramasser le produit absorbé dans un récipient à déchets chimiques.
- Nettoyer l'endroit avec beaucoup d'eau et du savon.
- Éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

- Ne pas utiliser une pipette avec la bouche.
- Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'application.
- Ne pas respirer les fumées/vapeurs/aérosols.
- Utiliser avec une ventilation adéquate.
- Éviter contact avec les yeux et la peau.
- Ne pas mélanger directement avec des peroxydes organiques.
- Utiliser un équipement électrique antidéflagrant (ventilation, éclairage et manipulation).
- Se laver les mains parfaitement après manipulation ou contact.
- Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les emporter chez soi.
- Éviter des matériaux incompatibles (Voyez Section 10).

STAC-V-ACCELERATOR-1

7.2. Stockage

- Conserver selon les réglementations locales et nationales.
- Conserver dans un endroit ignifugé, frais, bien ventilé et sec.
- Conserver à l'écart de l'alimentation.
- Conserver les containers hermétiquement fermés et verticaux pour éviter du gaspillage.
- Conserver à l'écart des peroxydes organiques.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Contrôles techniques

- Une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Utiliser un équipement électrique antidéflagrant (ventilation, éclairage et manipulation).

8.2. Limites d'exposition (VL)

- Aucune limite d'exposition n'a été établie.

8.3. Protection personnelle

- **Respiratoire :** Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale de l'air à l'emploi.
En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié (p.e. appareils respiratoires avec filtre A).
La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés et les limites d'opération sécuritaire du respirateur.
- **Peau et corps :** Vêtements protecteurs, résistants aux produits chimiques.
Recommandé: Salopette (préférable en coton lourd) ou salopette disposable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro 'F'.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et laver le avant de le réutiliser.
- **Mains :** Gants, résistants aux produits chimiques (p.e. néoprène ou caoutchouc synthétique).



- **Yeux :** Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.



9. Propriétés physiques & chimiques

Apparence (20 °C)	Liquide
Couleur	Violet

Odeur	Très léger
Point ou fourchette de fusion	- 10 °C
Point d'éclair	72 °C
Propriétés d'explosivité	Non
Densité (20 °C)	± 1,01 g/cm³
Solubilité dans l'eau (20 °C)	Immiscible
Solubilité dans d'autres solvants (20 °C)	Hydrocarbures aliphatiques et aromatiques
Valeur de pH	Caractère neutre
Viscosité (dynamique 20 °C)	16,5 mPa.s
COV	< 23 %g < 230 g/dm³
Teneur en matière sèche	> 77 %g > 73 %v

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité

- Stable sous des conditions normales ambiantes.

10.2. Conditions à éviter

- Pour le maintien de la qualité, stocker dans le conteneur d'origine fermé en dessous de : 30 °C.
- Pourrait réagir violemment aux peroxydes (organiques). Éviter contact direct avec des peroxydes.

10.3. Matériaux à éviter

- Éviter contact direct avec des oxydants forts (peroxydes organiques) dû aux réactions furieuses.

10.4. Produits dangereux de décomposition

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des hydrocarbures.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

11.1. Toxicité aiguë

Cobalt(II)-2-éthylhexanoate

DL ₅₀ oral rat	> 2000 mg/kg
---------------------------	--------------

- Modérément irritant en contact avec la peau.
- Non irritant en contact avec les yeux.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

11.2. Toxicité chronique

- N'a pas montré des effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes dans des expériences avec des animaux.

11.3. Effets spéciaux

- L'utilisation des boissons alcooliques peut augmenter des effets toxiques.

STAC-V-ACCELERATOR-1

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

Cobalt(II)-2-éthylhexanoate

Dégradation biotique (Essai en bouteille fermée) Pas facilement

12.1. Mobilité

- Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

12.2. Persistance/dégradabilité

- Le produit n'est pas facilement biodégradable dans la terre et l'eau.

12.3. Potentiel bio-accumulatif

- Le produit est supposé de ne pas être bio-accumulatif.

12.4. Écotoxicité

- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

13. Considérations à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Incinération contrôlée est probablement le plus évitant.

13.2. Déchets des résidus, emballage souillé

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Les containers vidés pourraient contenir des résidus.
- Recueillir l'emballage pollué pour le recyclage ou, très probablement, incinération contrôlée.
- Les fûts vides ne pourront être repris que par des récupérateurs agréés.

14. Informations relatives au transport

14.1. Réglementation internat. de transport

- Numéro ONU : 1263

14.2. Terre: Route & Chemin de fer

- Nom d'expédition correct : Matières apparentées aux peintures
- Classe ADR/RID : 3
- Groupe de conditionnement : III
- Code tunnel : D/E
- Étiquette ADR/RID :



14.3. Voie maritime

- Nom d'expédition correct : Paint related material
- Classe IMDG : 3
- Groupe de conditionnement : III
- EmS (Programmes d'urgence) : F-E, S-E
- Polluant Marin : Non
- Étiquette IMDG :



14.4. Voie aérienne

- Nom d'expédition correct : Paint related material
- Classe IATA-DGR : 3
- Groupe de conditionnement : III
- Étiquette IATA :



14.5. « Règlement type » de l'ONU

- UN1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, III, (D/E)

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ses amendements.

15.1. Contient

- 2-Éthylhexanoate de cobalt(II), 6 % Co, dans TXIB.

15.2. Mention d'avertissement

- Danger.

15.3. Codes d'hasard (phrases-H)



SGH07 – Danger

- Irrit. peau 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Sens. peau 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.



SGH08 – Danger pour la santé

- Asp. tox. 1 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoire.



SGH09 – Danger pour l'environnement

STAC-V-ACCELERATOR-1

- Aqua. chron. 2 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

15.4. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P260 : Ne pas respirer les fumées, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P331 : Ne PAS faire vomir.
- P391 : Recueillir le produit répandu.
- P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

16. Autres informations

16.1. Phrases pertinentes

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoire.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

16.2. Acronymes et abréviations

- ADR Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route (en anglais : European Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road)
- RID Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer (en anglais : Regulations concerning the International transport of Dangerous goods by rail)
- IMDG International Maritime code for Dangerous Goods (code international maritime pour les marchandises dangereux)
- IATA International Air Transport Association (association internationale du transport aérien)
- IATA-DGR Dangerous Goods Regulations by IATA (régulations de marchandises dangereuses)
- ICAO International Civil Aviation Organization (OACI, Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
- ICAO-TI Technical Instructions by ICAO (instructions techniques)
- SGH Système Général Harmonisé d'étiquetage des matières dangereuses (en anglais : GHS, Globally Harmonised System of classification and labelling of chemicals)
- COV Composés Organiques Volatils (en anglais : VOC, Volatile Organic Compounds)
- CL50 Concentration Létale, 50 % (en anglais : LC50, Lethal Concentration)
- DL50 Dose Létale, 50 % (en anglais : LD50, Lethal Dose)
- CE50 Concentration Efficace médiane (en anglais : EC50, half maximal Effective Concentration)
- VME Valeur Moyenne d'Exposition (en anglais : TLV-TWA, Threshold Limit Value - Time Weighted Average)
- VLE Valeur Limite d'Exposition (en anglais : TLV-STEL Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit)

16.3. Historique

- *Date d'édition* : Janvier 2020
- *Publication précédente* : Janvier 2019
- *Élaborée par* : STAC, Département de la Sécurité
- *Personne de contact* : Guido Dockx

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bon foi sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.